

Direction Qualité Sécurité Environnement

N/Réf : DQSE/CJG/ML 20-077

Dossier suivi par Cyrille JUNG

Ligne directe : 02 37 18 48 32

e-mail : c.jung@cerib.com

Épernon, le 31 août 2020

Objet : Vérification des bascules de production

Madame, Monsieur,

La maîtrise des équipements de pesage spécifiée dans les référentiels de certification des produits en béton fait partie intégrante de l'ensemble des dispositions permettant de maîtriser la production et de satisfaire par là-même à la garantie d'aptitude à l'usage des produits concernés.

En application des référentiels qui exigent que la vérification des équipements de pesage soit réalisée par un organisme accrédité par le COFRAC ou équivalent¹, le certificat délivré par le prestataire doit comporter une détermination des erreurs portant sur la justesse et sur la fidélité de l'équipement. De plus, l'étalonnage doit être accompagné par l'obtention d'un certificat sur lequel figure le logo COFRAC prouvant que l'étalonnage est couvert par une accréditation suivant la norme NF EN ISO/CEI 17025 et réalisé en application des recommandations du guide COFRAC LAB GTA 95.

Par ce courrier, nous vous informons que la surveillance intermédiaire réalisée par un prestataire ne répondant pas aux exigences citées précédemment (par exemple un prestataire dont la reconnaissance de la compétence se limiterait au domaine de la métrologie légale), ou effectuée en interne avec des masses raccordées aux étalons officiels, est dorénavant admise, à la condition qu'un étalonnage accrédité COFRAC suivant les critères cités précédemment soit réalisé au minimum tous les 3 ans.

Ces modalités sont applicables dès à présent, et le premier étalonnage sous accréditation devra être réalisé au plus tard le 31 décembre 2021 pour les titulaires ne disposant pas de certificats d'étalonnage COFRAC.

Les deux annexes de ce présent courrier visent à rappeler le champ de la métrologie industrielle et certains termes qui y sont associés.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à qualite@cerib.com.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Cédric FRANCOU

Le Responsable des Activités de Certification

Destinataires : Titulaires et membres des comités des certifications NF 25a, NF 25b, NF 34, NF 394, NF 395, NF 396, NF 417, NF 418, NF 512, NF 532, NF 553 et Qualif IB Produits d'aménagement, GDC; Auditeurs.

¹ Une équivalence à l'accréditation COFRAC est possible quand les certificats d'étalonnage remis comportent le logo d'un organisme d'accréditation étranger signataire des accords de reconnaissance mutuelle (MLA), c'est-à-dire reconnu équivalent au COFRAC en étalonnage.

Annexe 1 : Champs d'actions de la métrologie Cofrac étalonnage (LAB GTA 95) et de la métrologie légale des prestataires du pesage

Prestataire accrédité Cofrac étalonnage suivant LAB GTA 95 (norme ISO 17025) (dite métrologie industrielle)

L'accréditation Cofrac (Annexe 2) étalonnage suivant LAB GTA 95 (norme ISO 17025) est reconnue pour garantir la **traçabilité** métrologique. Elle concerne toutes les applications hors métrologie légale (pas de vente sur la masse).

La prestation accréditée, avec logo Cofrac sur le PV, **garantit** les points suivants :

- qualification du personnel,
- adéquation fréquence des étalonnages au regard des incertitudes annoncées,
- respect des procédures et système qualité,
- traçabilité aux étalons nationaux et internationaux.

Le prestataire accrédité est évalué tous les quinze mois par tierce partie sur la qualité des prestations fournies. L'utilisateur peut avoir confiance dans la prestation.

La liste des organismes accrédités par le COFRAC en métrologie industrielle est disponible sur le site internet du COFRAC (www.cofrac.fr).

Prestataire accrédité pesage métrologie légale (norme ISO 17020)

Cette accréditation ne concerne que les applications réglementaires (vente sur la masse). Elle n'est pas reconnue pour garantir la traçabilité métrologique.

Les produits en béton n'étant pas vendus au poids, les prestataires accrédités en métrologie légale ne peuvent intervenir que « hors accréditation » dans l'industrie du béton.

La prestation effectuée hors accréditation, n'a pas de reconnaissance officielle permettant de garantir :

- qualification du personnel,
- usure des masses entre deux étalonnages, maîtrise des étalons,
- raccordement et fréquence des étalonnages,
- respect des procédures.

Annexe 2 : Lexique

Accréditation

Attestation délivrée par une tierce partie à un organisme d'évaluation de la conformité. Elle constitue une reconnaissance formelle de la compétence de ce dernier pour réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité. Délivrée en France par le Cofrac, l'accréditation est à la fois la clé de voûte et le premier maillon de la chaîne de confiance. La définition et le rôle de l'accréditation peuvent être assimilés à une forme de réassurance du contrôle effectué. Une accréditation du Cofrac reconnaît et atteste les compétences et l'impartialité des organismes de contrôle au niveau national, voire international.

Cofrac

Comité Français d'accréditation, il est le seul en France à être habilité à délivrer des accréditations.

Étalonnage

Détermination de la relation existant entre les indications d'un appareil de mesure et les valeurs de la grandeur à mesurer par comparaison avec un étalon.

Les étalons, masses en fonte parallélépipédiques, doivent disposer d'un certificat d'étalonnage accrédité de moins d'un an.

Vérification

Fourniture de preuves tangibles qu'une entité donnée satisfait à des exigences spécifiées.

Lab GTA 95

Guide technique d'accréditation d'Instruments de Pesage à Fonctionnement Non-Automatique (disponible sur www.cofrac.fr).

NF EN ISO 17025

Norme définissant les exigences générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnages et d'essais.

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA)

Instrument nécessitant l'intervention d'un opérateur au cours du processus de la pesée, par exemple pour le dépôt ou le retrait des charges à peser sur le récepteur de charge ainsi que pour l'obtention du résultat. Le processus de fabrication des produits en béton conduit à utiliser des instruments de pesage à fonctionnement non automatique (IPFNA).

Vocabulaire International de Métrologie (VIM) : disponible sur www.bipm.org

Pour toute information complémentaire : documents disponibles sur www.cerib.com ou sur demande :

- fiche mémento 073 : Centrales à béton_ Exigences concernant le dosage
- fiche mémento 307 : Centrales à béton _ Etalonnage et vérification du pesage